

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 28 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 9 mai 2023

GESTION DU PATRIMOINE - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE CHALEUR POUR DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS SUR LA COMMUNE DE MAUZÉ SUR LE MIGNON - AVENANT 1

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Thibault HEBRARD, Yamina BOUDAHMANI à Marie-Paule MILLASSEAU, Christelle CHASSAGNE à Valérie VOLLAND, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Gérard LEFEVRE à Elmano MARTINS, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO à Florent SIMMONET, Michel PAILLEY à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Gérard EPOULET, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Dany MICHAUD, Mélina TACHE.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20230509-C__13_05_2023-DE



C- 13-05-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 9 MAI 2023

GESTION DU PATRIMOINE - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE CHALEUR POUR DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS SUR LA COMMUNE DE MAUZÉ SUR LE MIGNON - AVENANT 1

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 mars 2018 autorisant la formation d'un groupement de commandes entre le collège René CAILLE de Mauzé-sur-le Mignon, la Commune de Mauzé-sur-le-Mignon et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), elle-même coordonnatrice du groupement ;

Vu la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de chaleur verte signée le 27 février 2023 pour une durée de quatre ans maximum ;

Considérant que le montant des investissements réalisé par la société DEMETER ENERGIES pour répondre au 1^{er} marché de 2018 pour la production, l'acheminement et la livraison de chaleur verte renouvelable jusqu'aux points de livraison, nécessite un amortissement sur 15 ans alors que ce premier marché ne durait que 4 ans ;

Considérant que la société DEMETER ENERGIES prévoit de nouveaux investissements afin d'améliorer encore la performance de production de chaleur verte afin d'alimenter les points de livraison au-delà des dates fixes obligatoires afin de moins utiliser les énergies fossiles ou électriques classiques ;

Considérant que le futur marché est passé pour une durée de 8 ans permettant de couvrir la durée d'amortissement des installations déjà construites ainsi que les investissements supplémentaires, permettant ainsi d'avoir un tarif d'achat de chaleur verte raisonnable et lissé sur cette durée de marché ;

En conséquence, il est nécessaire de modifier l'article 1 de cette convention pour la mettre en conformité avec la durée du nouveau marché, à savoir 8 ans. Un avenant n°1 à ladite convention a donc été établi en ce sens.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve et autorise la signature de l'avenant n°1 à la convention du groupement de commandes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué